

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

ARRÊTÉ DU 29 JANVIER 2019

Portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placé auprès de la ministre du travail.

La ministre du travail,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 modifié portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel relevant du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel placé auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Arrête :

Article 1

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail institué par l'arrêté du 15 décembre 2014 susvisé :

Syndicat UFSE CGT

Membres titulaires :

- Madame Safia ELMI-GANI, Direccte Grand Est, Unité Départementale de Meurthe-et-Moselle
- Monsieur Gérald LE CORRE, Direccte Normandie

Membres suppléants :

- Madame Julie COURT, Direccte Ile-de-France, Unité Départementale de Seine-Saint-Denis
- Monsieur Ceren INAN, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

Syndicat SYNTEF CFDT

Membres titulaires :

- Monsieur Henri JANNES, Direccte Ile-de-France, Unité Départementale de Paris
- Monsieur Jérôme SCHIAVONE, Direccte Occitanie, Unité Départementale du Tarn

Membres suppléants :

- Madame Anne COCHOU, Direccte Bretagne, Unité Départementale du Finistère
- Monsieur Niklas VASSEUX, Direccte Ile-de-France, Unité Départementale de Paris

Syndicat SUD TAS

Membre titulaire :

- Madame Naïla OTT, Direccte Ile-de-France, Unité Départementale de Seine-et-Marne

Membre suppléant :

- Madame Cécile CHARRIER, Direccte Bretagne, Unité Départementale d'Ille-et-Vilaine

Syndicat UNSA ITEFA

Membre titulaire :

- Monsieur Denis RANC, Direccte Bourgogne-Franche-Comté

Membre suppléant :

- Madame Léonide CESAIRE, DRH des ministères sociaux

Syndicat FSU SNUTEFE

Membre titulaire :

- Madame Brigitte SENEQUE, Direccte Nouvelle-Aquitaine, Unité Départementale des Pyrénées-Atlantiques

Membre suppléant :

- Madame Annie LIEFFROY, Direccte Auvergne-Rhône-Alpes, Unité Départementale du Rhône

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1 prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le directeur des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 29 janvier 2019

La ministre du travail
Pour la ministre et par délégation :

Le Directeur des ressources humaines

Pascal BERNARD

